

---

# SÉJOUR LÉGAL EN POLOGNE

COVID-19 épidémie



**Restrictions relatives au confinement et au passage des frontières.**

**Que faire quand les bureaux publics sont fermés?**

**Que faire lorsque vous ne pouvez pas quitter la Pologne en raison des restrictions COVID-19?**

**Que faire lorsque ma procédure de permis de séjour est en cours?**

**Ai-je droit à une aide financière?**

06.04.2020i

---

## Restrictions.

### Passage de frontière.

Les points de passages maritimes et aériens, ainsi que les points de passage terrestres pour les trains sont fermés jusqu'au 13 avril 2019, avec possibilité de prolongation.

Les frontières terrestres sont toujours ouvertes, il est donc possible d'entrer en Pologne en voiture ou en bus, mais tout le monde n'est pas autorisé pas entrer.

### Qui est autorisé a entrer par les points de passages terrestres?

- Porteurs d'une Carte du Polonais («Karta Polaka»)
- Etrangers avec permis de séjour temporaire ou permanent
- Porteurs d'un permis de travail, d'un permis de travail saisonnier, d'une autorisation de travail de type «oświadczenie», les étrangers autorisés à travailler selon les mêmes règles que les citoyens polonais

*! Dans certaines circonstances exceptionnelles, les gardes-frontières peuvent autoriser d'autres personnes à entrer.*

En entrant, vous devez informer les gardes-frontières de votre adresse et de votre numéro de téléphone en Pologne et être mis **en quarantaine pendant 14 jours**.

Vous êtes mis en quarantaine, **vos cohabitants le seront aussi**. Vous devez informer l'inspection sanitaire du nom, prénom et numéro PESEL de tous vos cohabitants. Vous devez informer votre employeur que vous êtes mis en quarantaine (par téléphone / e-mail). Au plus tard **3 jours** après la fin de la quarantaine, vous devez fournir à votre employeur une déclaration écrite confirmant que vous étiez en quarantaine, si vous êtes autorisé à recevoir un salaire ou un congé de maladie pour cette période.

---

Vous êtes toujours encouragé à contacter vos ambassades et services consulaires ou compagnies aériennes pour obtenir des informations sur les possibles options de départ.

Plus d'informations:

Site Web des gardes-frontières: <https://www.strazgraniczna.pl>

Service d'assistance téléphonique du Ministère des Affaires Etrangères sur le passage de la frontière (en polonais et anglais): 22 523 88 80

### **Le Confinement.**

L'ensemble de la population doit rester à domicile, le confinement est annoncé jusqu'au 11 avril 2019.

#### **Les sorties ne sont autorisées que dans les situations suivantes:**

- à des fins liées au travail
- assurer les besoins essentiels, en particulier médicaux (pour vous et votre famille)
- bénévolat à des fins liées au Covid-19
- pratiques religieuses

Si vous êtes à l'extérieur, à pied, vous devez être seul ou avec une personne au maximum (sauf si vous êtes en famille). Vous devez garder une distance de **2 m** entre vous. **Les mineurs** sont obligés d'être accompagnés par leurs parents.

**Dans les bus et les tramways** - pas plus de passagers que la moitié des places assises.

---

**Dans les magasins** - pas plus de clients que le nombre de caisses enregistreuses x 3,  
10: 00-12: 00 seules les personnes âgées de 65 ans et plus sont autorisées à entrer.

**Parcs**, espaces verts, promenades, boulevards, plages sont fermés au public.

Nombre maximum de participants aux **cérémonies religieuses** - 5 jusqu'au 11 avril,  
50 après le 12 avril.

### **Bureaux publics fermés aux visites individuelles.**

Tous les bureaux publics, y compris les bureaux des étrangers, sont fermés aux  
visites individuelles jusqu'à nouvel ordre.

## **Q&A**

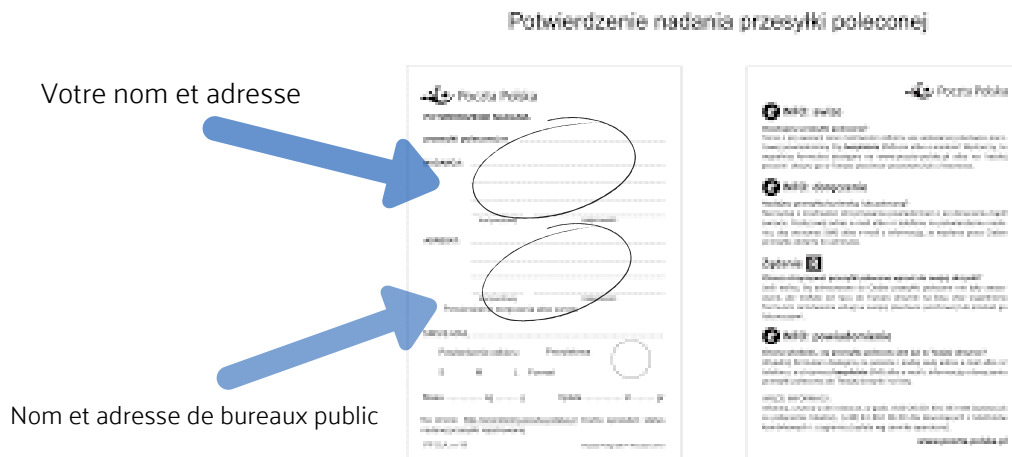
### **Que faire quand les bureaux publics sont fermés?**

**Je dois demander une extension de visa, un permis de séjour, PESEL, etc.  
mais les bureaux publics sont fermés. Que puis-je faire?**

Si vous devez demander un permis de séjour, une extension de visa, enregistrer  
votre adresse, obtenir un numéro PESEL ou autre, vous pouvez toujours contacter les  
bureaux publics par voie postale. Vous devez remplir le formulaire de demande  
approprié, joindre les documents requis (originaux) et une demande écrite pour que la  
réponse soit envoyée à votre adresse. Une fois prêt, envoyez-le par la poste au bureau  
compétent pour traiter votre demande.

À Cracovie, des boîtes spéciales ont été placées devant les bureaux publics. Au lieu d'envoyer vos demandes par la poste, vous pouvez simplement mettre une enveloppe avec vos documents dans ces dernières.

Pour chaque correspondance, n'oubliez pas d'utiliser une lettre recommandée («list polecony»). Remplissez le formulaire postal, faites-le tamponner au bureau de poste et garder-le avec vous.



---

Vous pouvez également gérer de nombreux problèmes administratifs sur Internet avec Profil Zaufany et la plateforme ePuaP.

Pour vous inscrire, vous devez confirmer votre identité avec un compte bancaire, si vous avez un compte bancaire dans l'une des banques suivantes: T-mobile usługi bank owe, PKO Bank Polski, inteligo, Santander, Bank PKO, mbank, ING, enveloppes, Millennium , Alior Bank.

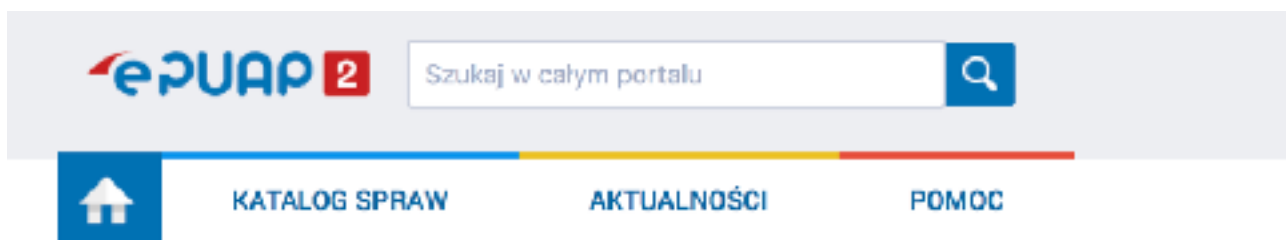
Vous pouvez vous inscrire au Profil Zaufany ici:

[.http://pz.gov.pl/pz/registerMainPage](http://pz.gov.pl/pz/registerMainPage)



Vous pouvez soumettre vos demandes aux offices publics via la plateforme ePUAP ici:

<https://epuap.gov.pl/wps/portal/strefa-klienta/polski>



---

## Q&A

### Que faire lorsque vous ne pouvez pas quitter la Pologne en raison des restrictions COVID-19?

La validité des **titres de séjour** et des **visas nationaux** (longue durée, type D) est **automatiquement prolongée** jusqu'à la fin de l'état d'épidémie et pour les 30 jours suivants.

Les **dates limites de demande** de carte de séjour (temporaire et permanent), d'extension de visa (visas Schengen, visas nationaux), de séjour sans visa sont **prolongées** jusqu'à la fin de l'état d'épidémie et pour les 30 jours suivants.

Si vous voulez que votre séjour basé sur un visa Schengen ou un séjour sans visa , qui a expiré pendant l'état d'épidémie, soit considéré comme légal, vous devez demander une extension ou une carte de séjour au plus tard 30 jours après la fin de l'état d'épidémie.

**Je suis venu sans visa (regime sans visa). Mon séjour de 90 jours expire bientôt.**

#### Que faire?

Si vous êtes ressortissant d'un des pays suivants, vous pouvez demander à prolonger votre séjour pour les 90 prochains jours:

Brésil

Argentine

Chili

Honduras

Costarica

Nicaragua

Singapour

Uruguay

---

## Comment faire?

Préparez une demande écrite - fournissez vos données personnelles (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse) et justifiez la raison pour laquelle vous devez rester plus longtemps. Joignez une copie de votre passeport et envoyez votre demande par la poste au Bureau des étrangers le plus proche de votre lieu de résidence. Gardez la confirmation de la poste comme preuve que vous avez envoyé votre demande avant l'expiration de votre séjour légal.

## Important!

Date limite normale pour soumettre une demande - dernier jour de votre séjour légal.

La date limite pour demander une extension de séjour sans visa est prolongée jusqu'à ce que l'état d'épidémie soit terminé et pour les 30 jours suivants. Si vous souhaitez que votre séjour basé sur un séjour sans visa, qui a expiré pendant l'état d'épidémie, soit considéré comme légal, vous devez demander une prolongation au plus tard 30 jours après la fin de l'état d'épidémie.

*Si ce n'est pas une option pour vous, veuillez continuer.*

## **Je suis venu avec un visa Schengen (court terme, type C). Mon séjour légal expire bientôt.**

### Que faire?

Si vous avez un visa Schengen délivré par la Pologne ou un autre État Schengen, vous pouvez demander une extension de visa.

La durée maximale du séjour est de 90 jours, donc si votre visa vous a déjà permis de rester pendant 90 jours, ce ne sera pas une option pour vous.



## Comment faire?

Remplissez le formulaire de demande, joignez les documents confirmant que vous avez des moyens de subsistance et une assurance maladie, la confirmation que vous avez payé les frais administratifs (30 EUR), une copie de votre passeport et 1 photo biométrique. Envoyez-le au bureau des étrangers le plus proche de votre lieu de résidence. Gardez la confirmation de la poste comme preuve que vous avez envoyé votre demande avant l'expiration de votre séjour légal.

## Important!

Date limite normale pour soumettre votre demande - dernier jour de votre séjour légal.

La date limite de demande d'extension de visa Schengen est prolongé jusqu'à ce que l'état d'épidémie soit terminé et pour les 30 jours suivants. Si vous souhaitez que votre séjour sur la base d'un visa Schengen qui a expiré pendant l'état des épidémies soit considéré comme légal, vous devez demander une prolongation (carte de séjour) au plus tard 30 jours après la fin de l'état d'épidémie.

*Si ce n'est pas une option pour vous, veuillez continuer.*

la demande) / (место и дата составления заявки)

**Wniosek wypełnia się drukowanymi literami alfabetem łacińskim**

The application should be filled in capital letters in Latin alphabet / La demande est à remplir en majuscules, en alphabet latin / Заявка заполняется печатными буквами латинского алфавита

**Wniosek wypełnia się w języku polskim**

The application submitted in the territory of the Republic of Poland should be filled in Polish language / La demande doit être remplie en langue polonaise / Заявка заполняется на польском языке

Fotografia /  
Photo / Photo / Фото

**WNIOSEK O PRZEDŁUŻENIE  
WIZY SCHENGEN  
SCHENGEN VISA EXTENSION APPLICATION /  
DEMANDE DE PROLONGATION DU VISA SCHENGEN /  
ЗАЯВКА НА ПРОДЛЕНИЕ ШЕНГЕНСКОЙ ВИЗЫ**

do / to / à / до .....

(nazwa organu, do którego składany jest wniosek) /

(name of the authority the application is submitted to) / (dénomination de l'organe où la demande est déposée) / (название органа к которому составляется заявка)

---

**Je suis venu avec un visa national (long terme, type D). Mon séjour légal expire bientôt.**

### **Que faire?**

La validité de votre visa est automatiquement prolongée jusqu'à ce que l'état d'épidémie soit terminé et pour les 30 jours suivants.

Après cela, si vous avez un visa national, vous pouvez demander une extension de visa.

La période maximale de séjour est cependant de 365 jours, donc si votre visa vous a déjà permis de rester pendant 365 jours, ce ne sera pas une option pour vous.

*Si ce n'est pas une option pour vous, veuillez continuer.*

### **Comment faire?**

Remplissez le formulaire de demande, joignez les documents confirmant que vous avez des moyens de subsistance et une assurance maladie, la confirmation que vous avez payé les frais administratifs (406 PLN), une copie de votre passeport et 1 photo biométrique. Envoyez-le au bureau des étrangers le plus proche de votre lieu de résidence. Gardez la confirmation de la poste comme preuve que vous avez envoyé votre demande avant l'expiration de votre séjour légal.

### **Important!**

Envoyez la demande au plus tard le 30ème jour après la fin de l'état d'épidémie.

**Wniosek wypełnia się drukowanymi literami alfabetem łacińskim**

The application should be filled in capital letters in Latin alphabet / La demande est à remplir en majuscules, en alphabet latin / Заявка заполняется печатными буквами латинского алфавита

**Wniosek wypełnia się w języku polskim**

The application submitted in the territory of the Republic of Poland should be completed in Polish language / La demande doit être remplie en langue polonaise / Заявка заполняется на польском языке

Fotografia /  
Photo / Photo / Фото

**WNIOSEK O PRZEDŁUŻENIE  
WIZY KRAJOWEJ**

**NATIONAL VISA EXTENSION APPLICATION /  
DEMANDE DE PROLONGATION DU VISA NATIONAL /  
ЗАЯВКА НА ПРОДЛЕНИЕ НАЦИОНАЛЬНОЙ ВИЗЫ**

do / to / à / до .....

(nazwa organu, do którego składany jest wniosek) /  
(name of the authority the application is submitted to) / (dénomination de l'organe où la demande est déposée) / (название органа к которому составляется заявка)

**J'ai un permis de séjour temporaire. Mon séjour légal expire bientôt.**

**Que faire?**

La validité de votre permis de séjour est automatiquement prolongée jusqu'à ce que l'état d'épidémie soit terminé et pour les 30 jours suivants. Vous pouvez demander un nouveau permis de séjour au plus tard le 30ème jour après la fin de l'état d'épidémie.

**Je ne peux pas demander de visa ou de prolongation de séjour sans visa et mon séjour légal expire bientôt.**

**Que faire?**

Vous pouvez demander un titre de séjour adapté à votre situation personnelle.

Par exemple:

Si vous êtes employé - Vous pouvez demander un permis de séjour et de travail.

Si vous étudiez - Vous pouvez demander un permis de séjour étudiant.

Si vous avez un membre de la famille proche ou êtes en relation étroite avec un citoyen polonais ou un citoyen étranger résidant en Pologne - Vous pouvez demander un permis de séjour pour regroupement familial.

---

Si la seule raison pour laquelle vous séjournez en Pologne est une restriction COVID-19 et que vous n'avez aucun autre lien avec la Pologne (comme le travail, la famille, etc.), vous pouvez toujours demander un permis de séjour. Dans ce cas, demandez un permis de séjour en fonction d'autres circonstances - art. 187 p. 8 de la loi sur les étrangers et la justifier par la situation épidémiologique actuelle.

### **Comment faire?**

Remplissez le formulaire de demande, joignez les documents requis pour votre type de demande, la confirmation que vous avez payé les frais administratifs (340 PLN) ainsi qu'une copie de votre passeport et de 4 photos biométriques. Envoyez-le par la poste avec une lettre recommandée au bureau des étrangers le plus proche de votre domicile. Gardez la confirmation de la poste comme preuve que vous avez envoyé votre demande avant la date limite.

### **Important!**

Date limite normale de demande - dernier jour de votre séjour légal.

La date limite de demande de permis de séjour est prolongée jusqu'à la fin de l'état d'épidémie et pour les 30 jours suivants. Si vous voulez que votre séjour basé sur un visa Schengen ou un séjour sans visa qui a expiré pendant l'état des épidémies soit considéré comme légal, vous devez demander un permis de séjour au plus tard 30 jours après la fin de l'état d'épidémie.

Si la seule raison pour laquelle vous séjournez en Pologne est une restriction COVID-19, le Bureau des étrangers suggère de demander un permis de séjour en raison de circonstances nécessitant un court séjour - <https://udsc.gov.pl/en/submission-of-applications-par-poste>.

Cependant, vous devez vous rappeler qu'un tel permis ne peut être renouvelé ou prolongé, donc une fois que vous recevrez un tel permis pour une période de 6 mois, après cette période, vous serez obligé de quitter la Pologne sans options pour demander un nouveau permis. C'est pourquoi nous suggérons de demander sur la base «d'autres circonstances» et de l'art. 187 p. 8 - en inscrivant exactement cela dans votre formulaire de demande, comme justification de votre demande.

**Przed wypełnieniem wniosku proszę zapoznać się z pouczeniem zamieszczonym na stronie 9 i 10**

Prior to filling the application form in, please read the instruction on page 9 and 10

Avant de remplir la demande, consultez l'instruction sur la page 9 et 10

Перед заполнением заявки прошу ознакомиться с инструкцией на странице 9 и 10

fotografia /  
photo / photo / фото  
(35 mm x 45 mm)

#### WNIOSEK

**O UDZIELENIE CUDZOZIEMCOWI ZEZWOLENIA NA POBYT CZASOWY**

**APPLICATION FOR GRANTING THE TEMPORARY RESIDENCE PERMIT TO A FOREIGNER**

**LA DEMANDE POUR ACCORDS À UN ÉTRANGER LE PERMIS DE SEJOUR TEMPORAIRE**

**ЗАЯВКА НА ПРЕДОСТАВЛЕНИЕ ИНОСТРАНЦУ РАЗРЕШЕНИЯ НА ВРЕМЕННОЕ**

**ПРЕБЫВАНИЕ**

**Do / to / à / для .....**

(nazwa organu do którego jest składany wniosek) /

## Q&A

### Que faire lorsque ma procédure de permis de séjour est en cours?

Étant donné que tous les bureaux des étrangers sont fermés aux visites individuelles, le bureau vous contactera en vous envoyant un courrier régulier. Veuillez vérifier votre boîte aux lettres régulièrement et indiquer au bureau des étrangers tout changement d'adresse!

#### **J'ai envoyé une demande mais je n'ai pas donné mes empreintes digitales.**

Pour le moment, il n'est pas possible de donner vos empreintes digitales. Une fois que le Bureau ouvrira ses portes pour les visites individuelles, vous recevrez une lettre vous demandant de venir pour prendre vos empreintes digitales à une date spécifiée.

Veuillez attendre la lettre du bureau (assurez-vous de mettre à jour le bureau des étrangers à chaque fois que vous changez votre adresse!).

Veuillez garder une confirmation du bureau de poste que vous avez envoyé votre demande.

---

Cela confirmera votre séjour légal en cas de contrôle par la police ou les gardes-frontières.

### **J'ai reçu une décision m'accordant un permis de séjour. Qu'est-ce que je fais maintenant?**

Si vous souhaitez que votre adresse soit inscrite sur votre carte de séjour (identité), vous devez envoyer une confirmation d'enregistrement d'adresse («zameldowanie») dans les 7 jours. Ce n'est pas obligatoire, donc si vous n'envoyez pas votre enregistrement d'adresse, votre carte de séjour (d'identité) sera simplement délivrée sans adresse.

### **J'ai reçu une décision m'accordant un permis de séjour mais je n'ai toujours pas obtenu ma carte de séjour (identité). Comment puis-je l'avoir?**

Étant donné que l'obtention de votre carte nécessite la prise d'empreintes digitales, il n'est plus possible d'obtenir la carte. Veuillez attendre que les bureaux ouvrent leurs portes aux visites individuelles.

## **Q&R**

### **Ai-je droit à une aide financière?**

Si vous séjournez légalement en Pologne et travaillez sur la base d'un contrat civil ("umowa zlecenie", "umowa o dzieło"), vous pouvez demander une aide financière.

#### **Quelles sont les exigences?**

- Le contrat civil a été signé au plus tard le 1er février 2020
- Les revenus que vous avez gagnés pour le mois précédant le mois où vous soumettez une demande d'aide n'ont pas dépassé 15.595,74 PLN (3x5.198,58PLN).

---

## À quel type d'aide aurez-vous droit?

- Vous aurez droit à une aide d'un montant de 2080 PLN (2600x80%)
- Si vos revenus du mois précédent étaient inférieurs à 1300 PLN (2600x50%), vous recevrez une aide à hauteur de vos revenus de ce mois.

## Comment recevoir une aide financière?

Votre employeur doit soumettre une demande auprès de ZUS.

*Si vous avez d'autres questions concernant votre séjour en Pologne, n'hésitez pas à nous contacter!*

*conseiller juridique Anna Strama*  
NEFEL MIGRATION LAWYERS  
kontakt@nefel.pl  
www.nefel.pl  
+48 500 600 979